



## Parcours Emploi Compétences<sup>1</sup> → Reste à charge

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) vous permet, si vous êtes employeur du secteur non-marchand ou associatif, de mettre en place un parcours centré sur l'emploi, la formation et l'accompagnement.



Pour plus d'informations,  
contactez votre conseiller au 39 95  
(Service gratuit + prix appel)

Pour un CDD à 20h semaine avec un  **salaire brut mensuel de 887€**  votre reste à charge mensuel sera de:



Pour le recrutement d'une personne  
résidant en QPV<sup>3</sup> ou ZRR<sup>4</sup>  
(jeunes<sup>2</sup> ou adultes)



Pour le recrutement d'un jeune<sup>2</sup>



Pour le recrutement d'une personne  
en situation de handicap<sup>5</sup>



Pour le recrutement d'un demandeur  
d'emploi de longue durée<sup>6</sup>

<sup>1</sup> Mobilisable pour un CDD de 9 à 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. Cumulable avec l'exonération bas salaires.

<sup>2</sup> Moins de 26 ans ou moins de 31 ans en situation de handicap.

<sup>3</sup> Quartier Prioritaire de la politique de la Ville.

<sup>4</sup> Zone de Revitalisation Rurale.

<sup>5</sup> Demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi (DEBEO), travailleur handicapé, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé...

<sup>6</sup> Personne inscrite à Pôle emploi depuis plus de 12 mois.

